



Rupture de la residence alternee

Par **hervethierry**, le **02/12/2008** à **13:34**

Bonjour,
depuis 7 ans j ai ma fille en residence alternée. cette residence alternée a été mise en place par un avocat sous l'objet d'une convention. cette convention n'a pas été validé par un juge. aujourd'hui mon ex concubine a décidé de partir a 600kms de notre lieu de vie.
Ma situation actuelle je suis marié avec une autre enfant et un bébé qui arrive en juin
quelles sont mes chances d obtenir la garde de ma fille ?
a savoir que la maman quitte sont emploi pour suivre son compagnon.
Merci de m'aider
cordialement
herve
herve.thierry4@orange.fr